



Le 12 janvier 2024

L'Éolien à Epuisay ! Quelle histoire dans le temps.

Ce projet, après bien des péripéties positives, a enfin pu aboutir avec la signature d'un arrêté de permis de construire par Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

La fin de la période du recours de 5 ans s'est dernièrement terminée et voilà que maintenant il faut une dérogation pour les espèces protégées.

Sur trois mandats, deux conseils municipaux ont voté, à l'unanimité, un avis favorable à l'éolien. Un autre conseil municipal, a connu seulement une abstention.

Aux dernières élections municipales, notre profession de foi annonçait aux administrés un OUI à l'éolien et un NON à l'enrobé à chaud. Nous avons été élus.

Je considère que ce résultat a pu servir de référendum et ainsi prouver que la majorité des épuiséennes et des épuisés soutiennent ce projet.

D'ailleurs, aujourd'hui, ils ne comprennent pas que l'on remette en cause ce projet et ils ne se mobilisent pas.

Cette nouvelle enquête ne concerne pas le oui ou le non pour l'éolien, mais simplement un accord à la réhausse des mâts sur lesquelles l'entreprise JPEE a droit d'office, mais aussi pour une dérogation à la protection des chauves-souris ce qui avait déjà été vu à la première enquête.

Donc aujourd'hui avis très favorable pour cette enquête de la part de Monsieur le Maire d'Epuisay et au nom de tout l'ensemble majoritaire des épuiséennes et épuisés.

Le Maire,  
Michel DENIAU

Obs 151  
ORP28

